



56 Rue Victor Hugo
BP 14
08500 REVIN
Tél 03 24 41 55 65
Fax : 03 24 40 28 99

ARRETE N°2026/226

Ouverture au public de l'aire de jeux A Nivelet Quai Camille Desmoulins

Le Maire de la Ville de REVIN,

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer et d'adapter les horaires des conditions d'utilisation de l'aire de jeux Quai Camille Desmoulins en raison de la canicule,

ARRETE

Article 1 : À compter du **17 juillet 2026** et jusqu'au **15 Août 2026 inclus**, les horaires d'ouverture de l'aire de jeux située **quai Camille Desmoulins** sont modifiés comme suit :

- **Tous les jours : de 9 h 30 à 22 h 00.**

À l'issue de cette période, les horaires habituels seront rétablis, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2025/19.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :
-Monsieur le Commandant du S.D.I.S.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons En Champagne :

- Par courrier : Tribunal Administratif de Châlons En Champagne, 25 rue du Lycée 51000 Châlons En Champagne
- Ou par voie dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait à REVIN le 17 Juillet 2026
Signé Le Maire

Cédric JAGIELSKI

